Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

École Saint-Isidore-Langevin

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du 23 octobre 2023

Cafétéria de l'édifice Saint-Isidore local #210

19h à 20h34

Procès-verbal

Sont présents	
Nom	**Groupe représenté**
Monsieur Patrick Boucher	Représentant des parents
Madame Fanny Corbeil	Représentant des parents
Madame Marie-Maude Dubuc	Représentant des parents
Madame Caroline Perras	Représentant des parents
Madame Geneviève Rodier	Représentant des parents
Madame Ariane Chiasson	Représentant des parents (substitut)
Madame Amélie Dubuc	Techn. du service de garde
Madame Martine Latreille	Secrétaire d'assemblée /Représentante du personnel de soutien
Madame Patricia Lefrançois	Enseignante
Monsieur Christian Valois	Enseignant
Madame Véronique Lemire	Directrice de l'école

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Patrick Boucher, président du conseil d'établissement 2023-2023, procède à l'ouverture de la séance à 19h.

2. Mot de bienvenue et présences

Monsieur Patrick Boucher, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et procède à la vérification des présences.

3. Vérification de la procédure de convocation et quorum

Monsieur Boucher constate que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

4. Nomination d'une secrétaire

Martine Latreille sera secrétaire pour l'ensemble des rencontres de l'année 2023-2024..

5. Questions du public

Aucun public.

6. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président et la directrice ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance du 23 octobre 2023.

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Caroline Perras, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 23 octobre 2023;
En n'y apportant aucune modification.

 # résolution : CÉ-2023-2024-696

7. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 juin 2023

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Maude Dubuc, membre parent, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 12 de juin 2023.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 12 de juin 2023 tel que déposé.

 # résolution : CÉ-2023-2024-697

8. Procédure d'élection

8.1 Élection à la présidence

Monsieur Patrick Boucher, se propose comme président. Aucun autre membre ne se propose pour assurer ce poste. Monsieur Patrick Boucher est élu par acclamation au poste de président pour l'année 2023-2024.

8.2 Élection à la vice-présidence

Monsieur Patrick Boucher sur le rôle qu'assume la vice-présidence du conseil d'établissement. Monsieur Boucher propose madame Geneviève Rodier pour assurer la vice-présidence.

Aucun autre membre ne se propose pour assurer ce poste. Madame Geneviève Rodier est élue à l'unanimité au poste de vice-présidente pour l'année 2023-2024.

 # résolution : CÉ-2023-2024-698

PROJET

9. Règles de régie interne 2023-2024

Les règles de régie interne 23-24 ont été remise par courriel aux membres permettant à chacun d'en faire la lecture préalablement à la rencontre.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Fanny Corbeil, membre parent, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de régie interne 23-24 telles que présentées.

 # résolution : CÉ-2023-2024-699

10. **Élaboration du calendrier des rencontres**

Madame Véronique Lemire, directrice d'école, propose un calendrier de travail comprenant six réunions.

La direction s'assure également auprès des membres que l'heure des réunions établie à 19h convient à tous les membres.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Christian Valois, membre enseignant, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le calendrier des rencontres 23-24 tel que présenté.

 # résolution : CÉ-2023-2024-700

11. Présentation du projet Marie-Maude Dubuc/mesure 15023

Madame Véronique Lemire, directrice, fait état du début du projet de la mesure 15023 dans notre établissement. Elle explique que l'ensemble de l'équipe-école (enseignants, éducatrices en service de garde et TES) ont été rencontrés en comité supervisé par Marie-Maude Dubuc et monsieur Benoît Laguê, enseignant d'éducation physique afin de recueillir les besoins et sonder à savoir de quelle façon l'équipe souhaitait s'investir dans ce projet.

Plusieurs points forts sont ressortis de ces rencontres et permettront maintenant à monsieur Benoît de débuter la conception d'ateliers « clé en mains ».

12. Fonctionnement point d'approbation (en cas de dernière minute)

Madame Lemire souhaite avoir l'approbation du conseil afin de transmettre par courriel les demandes de dernière minute au sujet des activités et/sortie. Il est précisé que dans la mesure du possible, le tout se fait habituellement pendant les réunions. Toutefois, il arrive que certaines situations particulières nous obligent à consulter les membres du CÉ rapidement.

Il est proposé par madame Martine Latreille, que le tout se fasse par courriel sous forme d'un FORMS afin de faciliter la cueillette des réponses des membres.

Tous les membres sont en accord avec cette proposition.

13. Normes et modalités 2023-2024

PROJET

Madame Véronique Lemire, directrice d'école, présente les normes et modalités 23-24 pour le préscolaire et les 3 cycles du primaire et fait état de l'utilité de ces documents dans un établissement scolaire.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie par courriel plus de 6 heures avant la tenue de la rencontre, il n'y a pas lieu d'en faire la lecture en rencontre;

CONSIDÉRANT que les documents présentent la pondération de matières pour chacune des compétences;

CONSIDÉRANT que le document a été travaillé par l'équipe-école en considérant de quelle façon le jugement sera porté pour chacune des compétences;

CONSIDÉRANT que ces documents sont publics et qu'ils sont un outil de références tant pour les parents que pour les enseignants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Latreille, membre représentante du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les normes et modalités 2023-2024 tel que présentées en y ajoutant les corrections suivantes : correction du pourcentage de pondération sur le document du 2e cycle et la date de fin de la 1re étape.

 # résolution : CÉ-2023-2024-701

14. Sortie éducative

Madame Lemire, propose la tenue d'une sortie pour tous les élèves de l'école qui se tiendrait le 21 et 29 mai 2024 à la base de plein air L'Estacade à Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix.

Le coût pour la sortie serait de 20$ par élève, ce qui inclut les droits d'entrée et les frais de transport en autobus.

Le point 14 Sortie éducative, fera également office de point pour discuter des activités parascolaires offertes à l'école.

Madame Marie-Maude Dubuc ainsi que Monsieur Ste-Marie, relancent l'offre d'animer des activités d'initiation au badminton après l'école.
Date de début : 3 novembre 2023
Coût : gratuit, mais il sera suggéré aux parents de faire l'achat d'une raquette de badminton sur une base volontaire.

Un courriel sera transmis aux parents vendredi pour que les élèves puissent s'inscrire. Le groupe sera limité à 12 élèves.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Amélie Dubuc, membre représentante service de garde, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la sortie éducative à l'Estacade ainsi que l'activité parascolaire « badminton » .

 # résolution : CÉ-2023-2024-702

PROJET

14.1 Sortie à vélo et sortie dans la municipalité

Madame Lemire explique aux membres du CÉ qu'il serait utile d'obtenir une motion afin que l'école n'ait pas à faire la demande au comité à chacune des fois qu'une sortie à plus de 1 km est organisée (mais qui demeure dans les limites du village). Elle donne en exemple les sorties à vélo, des marches ou la course.

Sur ce sujet, un membre du conseil rapporte que madame Marie-Pier Bourassa, parent de l'école, souhaiterait s'impliquer pour qu'un club de course prenne naissance à l'école.

CONSIDÉRANT que plusieurs activités peuvent se dérouler à proximité de l'école, mais qui pourraient être à plus de 1km de distance de l'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'aucune sortie de ce genre ne sera effectuée sans que les parents des élèves n'en aient été avisés.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Fanny Corbeil, membre parent, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER de dispenser le conseil d'établissement de donner son autorisation pour les sorties aux alentours de l'école, à l'intérieur des limites de la municipalité.

 # résolution : CÉ-2023-2024-703

15. Suivi évolution du projet plan d'action du projet éducatif

Madame Lemire, explique que la suite à l'élaboration du projet éducatif nécessite la création d'un plan d'action. Elle présente aux membres, le document de travail du comité pédagogique composé de 3 enseignantes, de l'orthopédagogue et de la direction aux membres.

Elle présente les objectifs, explique les chantiers et les stratégies pour réussir à atteindre les objectifs. Elle précise que l'échéancier des projets reste à déterminer.

Tout au long de l'année, un suivi sera fait aux membres sur ces sujets.

16. Projet marché de Noël

Le projet de marché de Noël ne verra pas le jour puisque l'école a reçu un don de dictionnaires pour les élèves de 6e année. Le don est d'une valeur de 850.00 $, le projet de marché de Noël, qui devait servir à se procurer les fonds pour faire l'achat des dictionnaires n'est plus requis.

PROJET

17. Autres sujets

17.1 Correspondance du président
Aucune

17.2 Informations du représentant du comité de parents
Monsieur Boucher informe les membres qu'une première rencontre du comité de parents se tiendra le mercredi 25 octobre. Plusieurs points seront discutés, dont, l'adoption du calendrier scolaire 24-25 et les règles sur les critères d'inscription.

17.3 Mot de la directrice
Madame Lemire souligne que nous avons vécu un gros début d'année avec la réorganisation de l'école Langevin. Elle souligne le travail des enseignants afin de pouvoir accueillir les élèves pour la rentrée.

17.4 Mot des enseignants
Monsieur Christian Valois souligne que l'arrivée des groupes GATSA à Langevin a demandé des ajustements, mais qu'après deux mois, ils vivent maintenant une belle cohabitation. Il souligne le travail des différentes intervenantes (enseignantes et TES) qui gravitent autour des groupes GATSA.

17.5 Mot de la technicienne en service de garde
Madame Amélie Dubuc, informe les membres qu'au début de l'année, la décision de scider la période du diner en deux fut accueillir froidement par l'équipe du service de garde. Toutefois, maintenant tout se déroule bien, la routine est bien établie et l'équipe apprécie maintenant cette formule.

17.6 Mot du soutien
Madame Martine Latreille, informe les membres que bien qu'elle occupe le poste de secrétaire d'école, elle siège au conseil en tant que représentante du personnel de soutien.

Elle invite les gens qui désiraient agir à titre de secrétaire lors des rencontres du conseil à se proposer puisque nous n'avons pas élu de secrétaire en début de réunion. Aucun membre ne manifeste l'intérêt d'occuper le rôle de secrétaire.

Monsieur Patrick Boucher, propose que Martine Latreille reprenne la fonction de secrétaire d'assemblée.

En conséquence, elle est élue à l'unanimité à titre de secrétaire d'assemblée.

 # résolution : CÉ-2023-2024-704

PROJET

18. Varia

18.1 Utilisation du fonds à destination spéciale (Ristourne photos)

Madame Lemire informe les membres qu'en début d'année, monsieur Benoît Laguë, enseignant d'éducation physique a dû fournir des matelas aux groupes GATSA et que conséquemment à ce don, il aurait besoin de faire l'achat de nouveaux matelas. Elle suggère d'utiliser la ristourne de photos obtenue l'année dernière du photographe pour faire cet achat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Caroline Perras, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER d'utiliser le des fonds à destination spéciale pour faire l'achat de matelas tel que présenté.

 # résolution : CÉ-2023-2024-705

18.2 Critère d'inscription

Madame Lemire revient sur la présentation des critères d'inscription qui se tiendra prochainement au comité de parents. Elle présente les critères aux membres en expliquant la fonction qu'ils exercent.

18.3 Calendrier scolaire 24-25

Madame Lemire présente le projet de calendrier scolaire 2024-2025 qui sera également approuvé sous peu.

18.4 Conférences aux parents

Madame Lemire explique que l'école possède des fonds (annexe 83) pour offrir aux parents de nos élèves une conférence. Elle suggère d'accueillir Dre Nadya, psychologue pour offrir aux parents une soirée selon un thème précis.

Afin de connaître le sujet qui susciterait le plus d'intérêt chez nos parents, un choix de 4 thèmes de conférence sera proposé. Le tout se fera via consultation lors de la transmission de l'Info-parents du mois de novembre. Les parents pourront donner leur choix en complétant un FORMS.

18.5 Fête des finissants

Un suivi sera fait au conseil d'établissement par Patricia Lefrançois lors des rencontres. Madame Rodier fournira au nouveau comité un document contenant un résumé des plus et des moins vécus par l'édition 22-23. Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

PROJET

18.6 Gardiens avertis

Madame Amélie Dubuc propose la tenue de deux activités pendant les heures du dîner animé par madame Émilie Hegedus de la Croix rouge.

En février, elle suggère le cours *Prêt à rester seul* pour le 9 à 12 ans au coût de 57.00 $ par élève.

Il s'en suivra en avril du cours *Gardiens avertis* d'une durée de 7 à 8 semaines à raison d'un dîner par semaine au coût de 67.00 $ par élève.

Si jamais la demande est plus grande que la capacité, un 2e groupe pourrait être formé si nous avons assez d'élèves.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Maude Dubuc :

D'APPROUVER la tenue des deux activités offertes par la Croix rouge.

 # résolution : CÉ-2023-2024-706

19. Bilan de la rencontre

Belle rencontre. L'ordre du jour étant chargé, les membres sont agréablement surpris de la rapidité et l'efficacité avec laquelle nous avons épuisé les points à l'ordre du jour.

20. Prochaine rencontre

Tel qu'établi aux calendriers des réunions du conseil d'établissement, la prochaine séance ordinaire du conseil d'établissement se tiendra le 27 novembre à 19 h à l'édifice Saint-Isidore.

21. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Maude, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 34.

 # résolution : CÉ-2023-2024-707

PROJET

Véronique Lemire	Patrick Boucher
Directrice	Président CÉ 23-24

/ml